



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quatorze février, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de CAMUS Isabelle à POCHAT-BARON Pascal ; de GOY Francis à VALENTIN Pierre ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 4
Votants : 26

Délibération n° D2023_020 – FINANCES

Attribution d'une subvention à l'association Pages ouvertes

Dans le cadre de l'attribution des subventions aux associations à caractère culturel et éducatif, l'association Pages ouvertes a fait parvenir une demande de subvention. L'objet de l'association est de développer le goût de lire chez les enfants d'âge scolaire par la mise à disposition des classes de séries de livres de littérature jeunesse. 6 classes de l'école François Levret sont concernées.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention de 120 € à l'association *Pages ouvertes* ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2023

- VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance

Josette LABAYE

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 27/02/23

Publication en ligne le 28/02/23

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale GRANDGIRARD